



François de RUGY,

**Ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et solidaire**

Annick GIRARDIN,

Ministre des Outre-mer

Paris, le jeudi 10 janvier 2019

Communiqué de presse

François de Rugy et Annick Girardin

soutiennent la candidature des Terres et mers australes françaises

à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Le Ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy, et la Ministre des Outre-mer, Annick Girardin, soutiennent la candidature des « Terres et mers australes françaises » à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, portée par la collectivité des Terres australes et antarctique françaises (TAAF). La proposition d'inscription a été déposée officiellement par la France auprès de l'UNESCO. Elle sera examinée lors de la prochaine session du Comité du patrimoine mondial en juillet 2019.

Un site naturel exceptionnel

Basé au sud de l'océan Indien, le site candidat inclut l'archipel Crozet, les îles Kerguelen et Saint-Paul et Amsterdam, ainsi qu'une large partie des zones économiques exclusives (ZEE) de ces territoires. Il s'étend sur un périmètre de près de 673 000 km², essentiellement marin, qui correspond à celui de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises. Il s'agit de l'une des plus vastes aires marines protégées au monde et du plus grand bien proposé à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

« Sanctuaires de biodiversité préservés, les Terres et mers australes françaises présentent un patrimoine naturel exceptionnel, abritant un nombre important

d'espèces à fort enjeu de conservation au niveau international. Ces îles inhabitées sont des territoires de sciences, observatoires de la biodiversité et sentinelles des changements globaux. L'inscription des Terres et mers australes françaises sur la Liste du patrimoine mondial constituerait une reconnaissance de ce patrimoine exceptionnel et un appui à la démarche de conservation », souligne François de Ruy.

Le site présente de nombreux atouts : il héberge parmi les plus importantes populations au monde d'oiseaux et de mammifères marins, dont diverses espèces d'albatros, de manchots ou encore de phoques et de cétacés. Il est le siège de phénomènes exceptionnels de concentration de ces espèces, qui s'expliquent par l'existence d'eaux très productives au cœur d'un océan Austral. Forte de ce patrimoine d'exception, la Réserve naturelle a mis en place un système de gestion reconnu et éprouvé, qui s'appuie sur la connaissance scientifique et le suivi à long terme des espèces.

Cette gestion exemplaire a été reconnue il y a quelques semaines par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui a attribué le label Liste verte à la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises.

Une ambition internationale

La candidature est évaluée au niveau international par l'UICN, organisation consultative auprès du Comité du patrimoine mondial pour les biens naturels. Le panel d'experts de l'UICN transmettra son rapport d'évaluation en mai 2019 et formulera une recommandation officielle au Comité.

Réuni du 30 juin au 10 juillet 2019 à Bakou, Azerbaïdjan, le Comité du patrimoine mondial examinera alors la candidature des Terres et mers australes françaises et pourra décider d'inscrire ou non le bien sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

L'autre candidature soutenue cette année par la France concerne le bien naturel en série transfrontalier des « Alpes de la Méditerranée » axé sur les valeurs géologiques et constitué par un périmètre à la fois terrestre et marin appartenant à 3 États : Monaco, Italie et France.

Pour en savoir plus :

Centre du patrimoine mondial

<http://whc.unesco.org/>

Terres australes et antarctiques françaises

<http://www.taaf.fr/>